



Incidence fiscale d'un don à une association

Par **pascale64**, le **24/09/2015** à **11:03**

Bonjour,rnrnJe souhaite vendre un bien immobilier (bureaux) à une association que je voudrais aider.rnJe voudrais savoir s'il est préférable sur le plan fiscal de minorer le prix de vente ou de vendre au prix du marché puis de faire un don à cette association.rnJe précise que je n'ai pas de lien avec cette association : je ne suis pas adhérente ni bénéficiaire de ses services et ne détient aucun mandat.rnMerci de vos conseils

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **11:59**

Bonjour,rnLa solution 1) expose au redressement fiscal ainsi qu'aux pénalités qui vont avec, et le notaire risque de s'y opposer.rnLa solution 2) n'est pas forcément à votre portée, sauf si l'association est reconnue d'utilité publique.